



Maison des syndicats
Espace Jean Jaurès
48 000 Mende

Mende le 22 janvier 2018

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 48 CAPD du 22 janvier 2018

Le SNUipp-FSU 48 fait le vœu que cette nouvelle année soit riche d'échanges constructifs et de projets ambitieux pour une école juste, fraternelle et solidaire au service de la réussite de tous les élèves qui fréquentent les écoles publiques de Lozère et l'occasion d'avancées au profit de nos collègues.

L'installation de cette nouvelle CAPD est l'occasion d'évoquer les récentes élections professionnelles qui ont confirmé la première place de la FSU à l'Éducation Nationale. De même les enseignantes et les enseignants des écoles ont confirmé le SNUipp-FSU comme première organisation syndicale du premier degré au plan national et départemental.

Au-delà de la satisfaction, c'est une grande responsabilité et un encouragement à poursuivre notre engagement sans faille au service de l'école de la République et des personnels pour de meilleures conditions de travail et d'apprentissage, une meilleure reconnaissance des compétences et de la professionnalité des enseignantes et enseignants, et aussi pour œuvrer à la garantie de l'égalité de traitement et protéger les personnels de l'arbitraire ou des possibles erreurs de l'administration.

Nous saluons la persévérance des collègues qui, malgré de nombreux bugs informatiques et la complexité technique du scrutin, ont contribué au fort taux de participation, montrant ainsi leur attachement aux instances paritaires et l'importance qu'ils accordent aux délégués des personnels, aux organisations syndicales, au paritarisme et au respect d'un réel dialogue social. Le message envoyé au ministre et au-delà au gouvernement, mais aussi à leurs représentants académiques et départementaux, est clair : c'est un démenti apporté aux annonces du gouvernement, dont les projets visent à restreindre le paritarisme (forte limitation des compétences de la CAPD, suppression du CHSCT...) au nom d'une soi-disant « simplification » de la gestion des fonctionnaires.

Pour notre part, nous continuerons de combattre avec détermination, entre autres, les vellétés du gouvernement à développer une individualisation accrue des déroulements de carrière et des rémunérations, les remises en cause du statut général des fonctionnaires comme du rôle et des prérogatives des CAP et des CHSCT.

Récemment dans notre département, les modalités d'organisation d'un groupe de réflexion sur l'allègement des tâches administratives des directeurs-trices ont été une forme de déni des représentants des personnels, teinté de démagogie dans une période où il est question de répondre à une nécessaire révision des moyens attribués à la direction et au travail en équipe par la mauvaise réponse du statut. Si le SNUipp-FSU48 se félicite d'avoir attiré votre attention sur cette question, nous réitérons ici nos critiques quant à la forme que vous avez donné à cette rencontre avec la profession. A minima il aurait été logique et légitime que les représentants-es des personnels élus-es assurant des fonctions de direction et ayant participé ces dernières années aux groupes de travail sur le sujet dans le cadre du chantier métier direction, soient considérés-es dignes de participer à la réunion du 7 janvier comme les personnels les ont jugé-e-s dignes en les élisant.

Cette année s'annonce également avec la réappropriation par les citoyens de la chose publique. C'est très positif et la réaction tout sécuritaire du gouvernement n'est pas la bonne réponse à cette légitime exigence civique.

Les mobilisations récentes ont contraint le gouvernement à entendre les difficultés sociales et de vie d'une grande partie de la population.

Mais quelles que soient les prises de parole du Président ou du gouvernement, force est de constater que les fonctionnaires sont les grands oubliés.

Les enseignants n'ont pas bénéficié de la « générosité » du gouvernement.

L'Élysée a demandé aux employeurs de faire un geste en direction de leurs salariés, le SNUipp-FSU aimerait savoir ce que le sien compte mettre en place pour appliquer cette demande venue du plus haut de l'État.

Non seulement les professeurs des écoles, cadre A débutant avec un salaire équivalant 1,2 SMIC, font partie des enseignants les moins bien payés de tous les pays de l'OCDE mais ils ont été particulièrement touchés par dix années de politiques salariales restrictives, entre gel du point d'indice et inflation non compensée, qui conduisent aujourd'hui à un déclassement social et une perte de pouvoir d'achat équivalent à un mois de salaire par an. Le gouvernement ne prend pas la mesure de l'exaspération des agents de la Fonction publique.

Alors comment recevoir les vœux tweetés du Président de la République, qui en rendant hommage « à tous ceux qui au quotidien permettent à notre République d'œuvrer à la plus grande dignité de chacun » a singulièrement omis de nommer les enseignants ?

Avec les mensonges du ministre Blanquer sur les heures supplémentaires dans le premier degré, avec la confirmation du gel de la valeur du point d'indice, avec le refus d'une prime exceptionnelle aux fonctionnaires, ce gouvernement fait preuve d'un véritable mépris envers ceux qui tiennent à bout de bras le système éducatif !

Aussi dans cette période persistante d'absence de reconnaissance salariale, le sujet de l'avancement est à considérer avec attention. Mais cette année toujours pas d'instance annoncée pour l'avancement des enseignants classe normale. Comment être assuré que cette opération s'est déroulée en toute équité ? Comment permettre aux représentants des personnels d'assurer leur mission d'information auprès de toute la profession, de porter leur éventuelle contestation, sachant que seulement 30% de ceux qui sont au 6^{ème} et 8^{ème} échelon auront un avancement accéléré, ce que par ailleurs nous refusons toujours ?

Concernant les recours sur l'avis formulé par les IEN tant à l'occasion des rendez-vous de carrière qu'en absence de ces derniers, nous demandons à recevoir la liste des enseignants ayant sollicité une révision de leur avis. Nous dénonçons aussi la suite donnée aux recours formulés par certains personnels concernant les avis pour l'avancement à la hors classe en 2018.

Concernant la seconde phase des évaluations de CP, le ministère décline sa culture de l'évaluation avec l'inscription de l'évaluation des établissements et la création d'un nouveau conseil d'évaluation dans la loi « Pour une école de la confiance ». De fait, le ministère en supprimant le CNESCO élimine une évaluation indépendante du système éducatif.

Finalités, contenus, conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats : ces évaluations ne sont ni au service des élèves ni au service des enseignants. Elles n'ont pour objet que de permettre à la rue de Grenelle d'engager un pilotage du système éducatif par les résultats, des changements dans les programmes et des méthodes qui n'ont pourtant pas fait leurs preuves. Elles concourent à alimenter un pilotage par les résultats qui conduira à une école de la performance et de la concurrence, c'est ce qu'ont dénoncé dans un courrier commun les six organisations syndicales, en en demandant l'abandon. Pour le SNUipp, c'est donc toujours non. Il appelle les équipes d'écoles à s'emparer de la question et à décider ne pas faire passer ces évaluations.

Enfin pour conclure, l'article 1 du projet de loi « Pour une école de la confiance » laisse envisager une possible restriction du droit d'expression des enseignants au motif qu'ils sont fonctionnaires. Ancet le Pors, rédacteur du statut général des fonctionnaires, l'affirme lui-même : « **L'obligation de réserve ne figure pas dans le statut général des fonctionnaires. Ce n'est pas un oubli, mais une décision réfléchie prise en 1983.** »

L'obligation de réserve est une construction jurisprudentielle complexe qui varie d'intensité en fonction de la place du fonctionnaire dans la hiérarchie et des circonstances dans lesquelles il s'est exprimé. Elle est particulièrement forte pour les titulaires de hautes fonctions administratives en tant qu'ils sont directement concernés par l'exécution de la politique gouvernementale, ce qui n'est pas le cas des simples et humbles enseignants. Aussi, chiche, conformément à ce qu'attendrait Monsieur Blanquer dans cet article 1, et à ce qui est prévu dans la loi, le SNUipp-FSU 48 attend donc de la part des plus hauts cadres de notre administration une exemplarité sans faille pour la cohésion de la communauté éducative.

Nous serons vigilants à toute forme de pression ou d'intimidation ou de rappels à l'ordre non conformes avec la liberté d'expression inscrite dans la loi.